



Référence : 2020 05 - accompagnement individuel IAE

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PRESTATAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accompagnement individuel

Accompagnement proposé et cofinancé par le DLA 90

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie postale ou électronique à l'attention de la chargée de mission DLA **au plus tard le 28 Août 2020 à 18h00**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 15 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, afin que nous puissions vous envoyer le diagnostic complet associé.

MIFE DLA 90

Céline Loueslati - Animatrice DLA
BP 90159
Place de l'Europe
90003 BELFORT CEDEX

celine.loueslati@mife90.org

Complément d'informations disponible par téléphone au 06 13 94 00 73 et par mail jusqu'au 7 août.

Avec le soutien financier de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national - Emploi et Inclusion - 2014-2020

1. Contexte

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif local d'accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs activités et de la diversification de leurs ressources, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

2. Destinataire de l'accompagnement

L'association Intermed propose un parcours d'insertion à des publics éloignés de l'emploi en s'appuyant sur des mises à disposition auprès de différents clients (entreprises, associations, collectivités locales et particuliers) et sur de la formation pré-qualifiante ou qualifiante.

L'AI a été créée en 1987 et son siège social est à Delle dans le sud du Territoire de Belfort.

Intermed réalise 93 mises à disposition de personnes éloignées de l'emploi au total pour 16 563 heures travaillées sur des missions de nettoyage, d'espaces verts, de petits travaux administratifs... au service de particuliers et de collectivités locales. Elle salarie 4 salariées permanentes en plus des personnes en insertion.

L'association adhère au réseau COORACE.

L'AI souhaite travailler en partenariat avec l'EI Définitions membre du Groupement Défi situé dans le Doubs.

L'AI Intermed souhaite travailler en partenariat avec la SARL Définitions pour :

- Sécuriser les parcours professionnels des salariés en insertion,
- Pérenniser son modèle socioéconomique
- Innover à travers de nouvelles offres de services aux personnes.
- Et ainsi contribuer au développement économique des territoires.

3. Présentation de la mission

L'association Intermed a contacté la MIFE DLA 90 pour bénéficier d'un soutien du DLA afin de sécuriser un partenariat avec une structure d'insertion du Doubs pour pérenniser son modèle socioéconomique par une stratégie d'alliances en veillant à préserver les acteurs de l'insertion du département.

Ces deux structures de l'IAE souhaitent s'associer pour atteindre une taille critique et viser des marchés publics ou privés de plus grande taille et gagner en visibilité auprès de leurs partenaires. L'objectif est également de créer des parcours d'insertion en proposant au public de l'AI un CDDI porté par Définition.

L'AI est confrontée aux moindres capacités de financement des pouvoirs publics, à une tension sur l'évolution de son chiffre d'affaires. L'enjeu consiste à explorer et développer de nouveaux modes de coopération permettant de développer son activité et de pérenniser son modèle socioéconomique.

De nombreuses structures dans le département contribuent à l'insertion des publics en difficulté. Le développement de l'une ne doit pas se faire au détriment de l'autre.

Précisions sur le cadrage de la mission d'accompagnement :

Intermed doit dans un contexte économique et financier de plus en plus restreint réfléchir à son projet associatif et sa stratégie de développement et par conséquent à son modèle économique.

- Clarifier le modèle de développement stratégique qui garantira les résultats escomptés, s'appuyant sur des prévisionnels précis et argumentés en évoquant l'alliance avec Définitions.
- Evaluer les démarches en cours (partenariat avec l'EI Définitions) et si nécessaire les compléter de plans d'actions réalistes, co-construits et validés par l'ensemble des acteurs – regard extérieur sur le projet de mutualisation sur les services à la personne. Analyser la concurrence locale dans l'IAE et dans l'ESS pour vérifier qu'il n'y a pas doublon. Analyser le potentiel de développement de l'activité SAP et espaces verts sur le territoire d'intervention d'Intermed. Clarifier les relations entre les deux structures. Apporter un avis sur le prévisionnel proposé par Définitions et Intermed.
- Réaliser un travail d'intermédiation et de communication avec les autres SIAE du Territoire de Belfort et les membres du CDIAE pour argumenter sur cette alliance et ses intérêts pour Intermed et l'insertion dans le département. L'adhésion d'un vaste ensemble de parties prenantes (Etat, CD90, PLIE, Réseaux, SIAE sur le même champ d'activité) doit être recherchée sur le département.
- Faire face aux changements nécessaires en interne et en externe et assurer la réussite du projet.

L'accompagnement par le prestataire se fera en lien très étroit avec la structure et les financeurs potentiels du projet. Le prestataire ne fait pas « à la place de » mais est en appui à l'association pour la prise de décision, la formulation de préconisations et l'appui à la mise en œuvre. Le prestataire extérieur missionné par le DLA n'intervient pas seul : il s'appuie sur une structure et des bénévoles pour se nourrir de leur culture, leurs valeurs et leur projet.

Un accompagnement demande donc des temps de travail en présence du prestataire pour faire avancer collectivement la réflexion et une des conditions de réussite est l'engagement et la mobilisation de chacun dans la réflexion. Sans personnes à mobiliser, l'accompagnement ne peut pas se dérouler.

Quelques points clefs de méthode à respecter :

- Créer un groupe de pilotage de l'accompagnement DLA de 6 personnes (bénévoles et salariés)
- Valider chaque phase en bureau ou CA
- Consulter les « clients », les partenaires, les financeurs
- Associer étroitement les acteurs du Territoire de Belfort
- Proposer des outils opérationnels clairs et réalistes et une vision prospective fédératrice
- Procéder à l'animation d'une succession d'entretiens, d'ateliers et de séances plénières et à la rédaction de synthèses visant à :
 1. assurer une écoute et une compréhension mutuelle des besoins de chacun,
 2. faire surgir toutes les solutions possibles et
 3. déterminer les actions qui les rendront effectives.

4. Modalités d'intervention

Durée indicative de l'intervention :

Un accompagnement moyen dans le cadre du DLA se situe aux alentours de 4 à 6 jours d'accompagnement répartis sur une période allant de 6 mois à 1 an (selon la problématique traitée).

Dans le cas d'Intermed, le DLA 90 préconise un accompagnement de 4 jours entre septembre et novembre 2020.

Le coût de cette mission d'accompagnement ne pourra excéder 4 500 €.

Compétences attendues :

- Bonne connaissance du fonctionnement d'une association intermédiaire et d'une entreprise d'insertion
- Compétences en accompagnement stratégique et juridique et en médiation territoriale
- Pratique de l'ESS et accompagnements de structures de l'IAE
- Connaissance des acteurs stratégiques du territoire
- Expertise méthodologique en définition et structuration de projet
- Expériences similaires en partenariat/mutualisation

L'accompagnement aura lieu en semaine. Les frais de mission et de déplacement seront inclus ou une indication de forfaits pour les frais de mission sera présentée.

Les comptes rendus seront régulièrement envoyés à la structure accompagnée, ainsi qu'en copie à l'animatrice DLA. Le prestataire prévoira une restitution de l'accompagnement.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé (fiches de présence), les contacts rencontrés, les difficultés rencontrées et les résultats.

Les informations sur le déroulement de la mission, le calendrier mis en œuvre, les modalités de l'intervention, les résultats ou avancées ayant pu être réalisés, les points de blocage ou les difficultés ayant pu être rencontrés devront figurer dans le rapport final ou le reporting final.

Les logos concernant le DLA seront inclus dans tous les documents utilisés lors de la mission.

5. Modalités de remise de la proposition

Les propositions devront donc comporter :

- ✓ Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges, ainsi qu'une reformulation de(s) problématique(s)
- ✓ Les attentes concernant la structure bénéficiaire (interlocuteurs, documents de travail,...), les réseaux
- ✓ La mise en évidence des éléments de sortie (livrables)
- ✓ Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée)
- ✓ Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, avec présentation de chacun des intervenants auprès de la structure
- ✓ Les éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation AMI, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- ✓ Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement, les frais de mission et de déplacement sont inclus. Les tarifs seront présentés TTC, ou nets de taxe

Elles seront examinées par l'animatrice DLA dans un délai de 15 jours suivant la date de fin de dépôt des propositions. Les propositions incomplètes ou non conformes ne seront pas examinées.

6. Annexes sur demande par mail auprès de l'animatrice DLA

- **diagnostic complet (projet, environnement, approche interne, analyse financière...)** de la **structure** réalisé par l'animatrice du DLA et partagé par le comité d'appui du DLA à : celine.loueslati@mife90.org